

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2025

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme AGAT Cécilia, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, M DAUGAS David, Mme DUSSUTOIR Magalie, Sabine GANTEILLE, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loëtitia, Mme PERROGON Nathalie, M VOL Francis,

ABSENTS excusés :

ABSENTS ayant donné procuration : M CAUDARD Guénaël (Cécilia AGAT)

Mme Loëtitia PELLIER a été élue secrétaire de séance

Remerciements de Monsieur le Maire à ceux qui ont participé à la pose de la première pierre pour l'extension de l'école.

Validation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

1°/ Mise en place d'un règlement pour le prêt des tables et des chaises appartenant à la commune.

Suite au remplacement des tables et des chaises de la salle des fêtes, les anciennes peuvent être prêtées au Brizambourgeois gratuitement pour des événements sur le territoire de la commune. Le conseil Municipal a décidé que cette mise à disposition serait gratuite, cependant une caution de 300 € est demandée et en cas de détérioration ou d'absence de restitution, il est prévu le versement de 10 € par chaise et du montant réel des réparations ou du remplacement pour les tables.

Pour les autres matériels, ils peuvent être mis à disposition des associations, en contrepartie d'une caution ad hoc et d'une preuve d'assurance en responsabilité civile et contre le vol intérieur et extérieur. En effet certains ont une valeur importante. Unanimité

2 °/ Participation à la complémentaire santé des agents. (M Baudrit sort)

Mise en place obligatoire au 1^{er} janvier 2026, le CDG17 a proposé de lancer un appel d'offre groupé pour toutes les communes qui le souhaitaient : les résultats de la consultation du CDG17 nous ont été transmis.

Le conseil municipal après discussion a décidé de retenir le niveau 2 de garantie avec une prise en charge communale de 50% par agent

12 POUR

3°/ Paiement des Taxes foncières pour les locataires de l'Espace Commercial

M le maire souhaite que soit appliquée la clause des baux indiquant que la taxe foncière est à la charge du locataire. Le conseil Municipal décide à l'unanimité que les taxes foncières seront demandées aux locataires à titre de charges.

4°/ Exonération temporaire du paiement de la part communale de la taxe foncière pour les nouvelles entreprises.

Demande de complément d'informations et réflexion

5°/ Montant de la participation des communes qui ont des enfants inscrits dans notre groupe scolaire.

Afin de tenir compte de l'inflation, le conseil municipal décide de porter la participation de 970 € demandée l'année dernière à 990 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Vote à l'unanimité.

6°/ Tarif cantine et garderie.

Notre contrat avec le prestataire de service et fourniture Restoria prenant fin après 3 ans, nous avons lancé une consultation. La société API a été retenue. Le coût des repas n'augmentant pas, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le reste à charge du repas pour les familles. Il est rappelé que pour chaque repas, il y a un reste à charge payé par la commune de 0,70 €.

12 POUR 1 ABSTENTION

Questions diverses.

Gestion RH : le Conseil municipal autorise M le Maire à saisir le Comité Social Territorial pour mettre à jour les montants plafonds du RIFSSEP.

M le maire a signé les deux contrats de Bureau de Contrôle d'un montant inférieur à 5000 € (comme autorisé), pour les projets extension école et la halle.

De même une étude de sol a été commandée pour l'emplacement de la halle et le projet de préau pour la SDF.

Ecole : cantine, les élèves sont répartis sur 2 services : maternelle maxi 45 enfants 1^{er} service et 2^{ème} primaire 77 enfants.

Frairie : retours positifs de la qualité du feu d'artifice

Octobre rose se prépare, une marche avec diverses activités a eu lieu, environ 40 participantes, la soirée aura lieu le 18 octobre

Marché de Noël : il aura lieu le 7 décembre

Travaux de voirie : ceux votés devraient se réaliser 2^{ème} quinzaine d'octobre.

La pose du Totem arrive

Cimetière : l'ossuaire est fini.

Fin 23h30

